

**JOB LOSS CLAIM FILING ASSISTANCE FOR CANADA CUSTOMERS
APRIL 1, 2020**

Due to the quickly evolving nature of the Coronavirus situation, and the impact it is having on unemployment, we are providing temporary requirements for claims. Triton Insurance Company would like to remind you of the options and requirements for filing Involuntary Unemployment Insurance (Job Loss) claims.

Canada Customers: To File for Job Loss Benefits

To file for Job Loss benefits, customers must:

- ✓ Be unemployed for 30 days;
- ✓ Provide proof of at least 30 consecutive days of unemployment has passed, such as:
 - ✓ A completed, signed, and dated Job Loss claim form after 30 days; or
 - ✓ EI benefits dated after 30 days
- ✓ Provide a fully completed Statement of Employer, or Record of Employment;
 - ✓ **Note: We will accept a letter or email from your employer advising of your work stoppage**
- ✓ File, qualify and receive benefits under the Canadian Employment Insurance Act and regulation, or the state unemployment agency of the U.S. state where you worked; or receiving Canada Emergency Response Benefits; and
- ✓ Within 15 days after Job Loss begins, if possible, register with and seek work through your Canada Human Resources Centre, an independent employment agency or register for benefits from the state unemployment agency for the U.S. state you were working in.

Finding Claim Forms

- You may locate Job Loss Claim Forms here on the website, on the Canada Customer Page, or click the following link :
<https://www.onemainsolutions.com/canada>

(Note: Once on the page, for French Forms you may can click on the French box in the upper right corner or scroll down the page)

Submitting Claim Forms

- You may scan and email completed Job Loss Claim Form to: insclaims@omf.com; or
- You may submit completed Job Loss Claim Forms here on the website through the upload document option above the Job Loss Claim Form, or click the following link:
<https://www.onemainsolutions.com/policy-uploads>

Should you have any questions about the Canada claims process, you can call Customer service at: 800-285-8623

**APPUI AUX CLIENTS CANADIENS
POUR SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION LIÉE À UNE PERTE D'EMPLOI
1^{ER} AVRIL 2020**

En raison de la nature en évolution rapide de la situation du coronavirus et de son impact sur le chômage, nous avons établi des exigences temporaires pour les réclamations. La Compagnie d'assurance Triton souhaite vous rappeler les options et les exigences pour soumettre une réclamation d'assurance chômage involontaire (perte d'emploi).

Clients canadiens : pour soumettre une réclamation liée à une perte d'emploi

Pour soumettre une réclamation liée à une perte d'emploi, les clients doivent :

- ✓ Être au chômage pendant 30 jours;
- ✓ Fournir la preuve qu'au moins 30 jours consécutifs de chômage se sont écoulés à l'aide de documents tels que :
 - ✓ Un formulaire de réclamation liée à une perte d'emploi rempli, signé et daté après 30 jours; ou
 - ✓ Indemnités d'assurance-emploi datant de plus de 30 jours.
- ✓ Fournir une déclaration de l'employeur ou un relevé d'emploi rempli;
 - ✓ **Remarque : Nous accepterons une lettre ou un courriel de votre employeur qui confirme votre arrêt de travail.**
- ✓ Présenter une demande, être admissible et recevoir une indemnisation en vertu de la loi et du règlement sur l'assurance-emploi du Canada ou du bureau de chômage de l'État américain où ils ont travaillé; ou recevoir la Prestation canadienne d'urgence; et
- ✓ S'inscrire et chercher du travail si possible dans les 15 jours suivant la perte d'emploi auprès du Centre de ressources humaines du Canada ou d'une agence de placement indépendante ou s'inscrire pour recevoir une indemnisation de l'agence de placement de l'État américain où ils ont travaillé.

Trouver des formulaires de réclamation

- Vous pouvez trouver les formulaires de réclamation liée à une perte d'emploi ici sur le site Web, sur la page des clients canadiens, ou cliquer sur le lien suivant :
<https://www.onemainsolutions.com/canada#bottom>

(Remarque : Une fois sur la page, pour consulter les formulaires en français, vous pouvez cliquer sur la case Français dans le coin supérieur droit ou faire défiler la page vers le bas.)

Soumettre des formulaires de réclamation

- Vous pouvez numériser le formulaire de réclamation liée à une perte d'emploi dûment rempli et l'envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : insclaims@omf.com; ou
- Vous pouvez soumettre les formulaires de réclamation liée à une perte d'emploi remplis ici sur le site Web en utilisant l'option de téléchargement de documents au-dessus du formulaire de réclamation liée à une perte d'emploi, ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.onemainsolutions.com/policy-uploads>

Si vous avez des questions sur le processus de réclamation au Canada, vous pouvez appeler le service à la clientèle au : [1 800 285-8623](tel:18002858623).